Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le
ID : 070-217002922-20210329-2021_2791-AU

# ARRETE DE MISE A L'ENQUETE

Arrêté n° 2791 du 29 mars 2021

Prescrivant l'enquête publique sur la Déclaration de Projet et la mise en compatibilité du PLU de la commune de JUSSEY

Le Maire,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.19 et suivants et R.153.8 et suivants,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123.1 et suivants et R.123.9 et suivants,
Vu les délibérations du conseil municipal en date du 31/03/2020 et du 25/03/2021 prescrivant la mise en compatibilité du PLU par la déclaration de Projet prévue à l'article L.300.6 du Code de l'Urbanisme,
Vu les pièces du dossier et les avis des différentes personnes publiques associées,
Vu l'ordonnance en date du 11/03/2021 de Monsieur le président du tribunal administratif de Besançon désignant Madame Marie-Pierre DUPRE en qualité de commissaire-enquêteur ;

## ARRETE

### ARTICLE 1
Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Déclaration de Projet et de mise en compatibilité du PLU de la commune de JUSSEY. Pour une durée de 33 jours du Mardi 20 avril au Samedi 22 mai 2021.

### ARTICLE 2
Le projet de Déclaration de projet porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à vocation naturelle en vue du déplacement du commerce Intermarché et de ses pompes à essence, de la création d'un commerce de Bricolage avec vente d'Equipements de la maison et la mise en compatibilité du PLU.

### ARTICLE 3
Mme DUPRE Marie Pierre exerçant la profession d'Urbaniste a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

### ARTICLE 4
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés en mairie de JUSSEY pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame DUPRE Marie-Pierre, Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de JUSSEY.
Un registre dématérialisé est mis en place aux adresses mail suivantes :

www.registre-dematerialise.fr/2423
enquête-publique-2423@registre-dematerialise.fr

### ARTICLE 5
Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de JUSSEY :
- Le Mardi 20 avril de 9heures à 12heures,
- Le Mercredi 5 mai de 15 heures à 18 heures

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le
ID : 070-217002922-20210329-2021_2791-AU

- Le Samedi 22 mai de 9 heures à 12 heures

**ARTICLE 6**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de .JUSSEY le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Haute-Saône et au Président du tribunal administratif de Besançon.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de JUSSEY aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**ARTICLE 8**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à .JUSSEY, le 29 mars 2021

Le Maire,

Nathalie CHEVILLEY

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPABILITE DU PLU de JUSSEY

**Par Arrêté municipal en date du 29 mars 2021, Madame le Maire a décidé des modalités de mise à disposition du public du dossier de Déclaration de Projet et de Mise en Compatibilité du PLU de JUSSEY.**

**L'enquête se déroulera : Du 20 avril 2021 au 22 mai 2021**

**Au siège de la Mairie, 23 rue de l'Hôtel de Ville à JUSSEY**

**Le Dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la Mairie :**

- **Les Mardi, Mercredi et Vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 17h30**
- **Le Samedi de 9h à 11h30**

**Le Commissaire enquêteur se tiendra en Mairie de Jussey :**

- **Le Mardi 20 avril 2021 de 9h à 12h**
- **Le Mercredi 5 mai de 15h à 18h**
- **Le Samedi 22 mai de 9h à 12h**

**Le public pourra consigner ses observations :**

- **Sur le registre disponible sur le lieu de mise à disposition du dossier,**
- **Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur**
  **Service PLU**
  **Déclaration de Projet et Mise en Compatibilité du PLU**
  **Mairie de JUSSEY – 70500**

- **Sur le registre dématérialisé aux adresses électroniques suivantes :**

www.registre-dematerialise.fr/2423

enquête-publique-2423@registre-dematerialise.fr

**Fait à JUSSEY, le 29 mars 2021**

**Le Maire**

**Madame CHEVILLEY Nathalie**

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY